

Bulletin d'information Communal $N^{\circ}11$

Ce bulletin fait le bilan de l'année 2017 et donne des précisions sur la réforme territoriale. (loi NOTRE)

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Eric MALHERBE, maire



Au sommaire:

Au sommanc.	
-La présentation du compte administratif de 2017	pages 2/3/4/5
-Bilan de l'enfouissement des réseaux secs du paysan, Poujet	Page 6
-Comptes rendus succincts des différents conseils municipaux	pages 7/8
-Les travaux en 2017	pages 9/10/11
-Les projets pour 2018	pages 12/13/
-La communauté de commune	pages 14/15
-Les contrats territoriaux	page 16
-La fibre optique en Lozère	page 17
-La cartographie des cours d'eau	page 18
-Manifestations 2017	pages 19 à 24
-Le tri sélectif évolue	page 25
-Informations locales 2017	page 26
-Sites remarquables de France et d'Europe	page 27

Résumé du compte administratif voté en avril 2017

Il s'agit des dépenses et des recettes réelles effectuées en 2017 et des grandes lignes du compte administratif

BUDGET PRINCIPAL

Extrait de la section de fonctionnement : Dépenses 2017

Charges à caractère général : 49 701 €

Enfouissement réseaux (génie civil) le paysan	8 860.08
Electricité	4 446.48
Fuel	2060.10
Fournitures administratives	179.80
Entretien des routes	8692.14
Fêtes et cérémonies	966.79+568.04
Timbres	557.12
Frais de télécommunications	607
Remb. CCAL (Déneigement) 2 années à payer en 2018	0

Charges de personnel : 16 932 €

<u>Autres charges de gestion courante</u> : 11276.77 €

Indemnité des élus et cotisations	9 265.93
Service d'incendie	2758.66
Cantine et ramassage scolaire	1924.94

<u>Charges financières</u>: 447.04 € (intérêts d'emprunts)

Total des dépenses réelles : 62013.66 €

Extrait de la section de fonctionnement : Recettes 2017

Impôts et taxes 36 002.74 Dotations de l'état 53 821.52 Revenus des locations 14 703.28 Transfert du budget de l'eau 30 000.00 Remboursement charges 1 560.00

Total des recettes réelles : 136 089.14 €

Excédent de fonctionnement sans l'eau : 38075.48 €

Evolution de la baisse des dotations depuis 2011

VARIATION DES DOTATIONS DE L'ETAT

	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
Dotation Forfaitaire	40 999	43 941	46 884	49 689	50 413	50 528	50 613
Dotation Solidarité Rurale	10 427	9 895	9 467	8 972	8 806	8 412	8 330
	51 426	53 836	56 351	58 661	59 219	58 940	58 943

2011/2017 -7517€ -12.75%

Extrait de la section d'investissement : Dépenses 2017

Il s'agit des différents programmes d'investissement de la commune qui sont réalisés sur plusieurs années

- Columbarium	4104 €
- informatique	89 €
- Reliures	534 €
- Barnum, chaises tables	2185€
- Panneaux routiers et électoraux	3384 €
- Etude aménagement marchastel	14397€

Charges financières:

3516.16 €

Il s'agit du remboursement des emprunts, pour la construction de la mairie, dernière échéance en 2020.

Total des dépenses réelles : 28586.10 €

Extrait de la section d'investissements : Recettes 2017

Subvention DETR 23045.20

Taxe d'aménagement 1400.68

Total des recettes réelles avec excédent de fonctionnement : 25266.88 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BUDGET EAU

Extrait de la section d'exploitation : Dépenses 2017

Entretien du réseau, analyse, SDEE	7528.96
Taxes Agence de l'eau	3481.00
Virement au budget principal	30 000.00

Extrait de la section d'exploitation : Recettes 2017

Vente eau	25609.00
Location compteurs	1 540.00
Taxes pour le compte de l'agence de l'eau	2 752.00
Subventions SDEE	2206.00

Extrait de la section d'investissement : Dépenses 2017

Il s'agit des programmes d'investissement : 23 757.00

Pose compteurs 1757.80

Extrait de la section d'investissement : Recettes 2017

Subventions 319.00

Suite du Bilan comptable des enfouissements de Marchastel et Rieutort d'Aubrac.

Voici les dépenses et recettes pour l'enfouissement le paysan, sagabes, le poujet

- -Les 8860.8 € ont été payés en 2017
- -Les 21341.62€ seront payés en avril 2018 après le vote du budget
- -Le FCTVA sera perçu en 2018

Enfouissement réseaux MARCHASTEL : COÛT TOTAL			
Opérations	COMMUNE	SDEE	TOTAL
Genie civil France télécom	8860.08	0€	8860.08 €
93 (avril 2018)	21341.62 €	35783.7 €	57125.32
TOTAL	30201.7 €	35783.7 €	65985.4 €
FCTVA	-4954.29 €		
Reste à la charge de la commune	25 168.1 €		Soit 38.1% du total

Conseils municipaux 2016

Octobre 2016

- 23- Approbation des nouveaux statuts du SDEE
- 24- DM N° 1 Budget Principal
- 25- Candidature à l'association des sites remarquables
- 26- Vente de terrain à Mr Urbain VIGIER
- 27- Rénovation des Fours à Pain
- 28- Contrats territoriaux Avenant 2016

Décembre 2016

- 29- Aménagement du cimetière Columbarium
- 30- Participation des communes Ramassage scolaire 2015_2016
- 31- Subvention exceptionnelle OGEC Ecole Saint Joseph
- 32- Frais de cantine Ecole Privée de Nasbinals
- 33- Modification des statuts de la CCAL
- 34- SDEE Groupement de commandes Voirie
- 35- Subvention exceptionnelle OGEC

Février 2017

- 01-Mise en location de la Biagatelle
- 02-Mise en location de la Tourre
- 03-Location des logements sociaux de la commune
- 04-Approbation des comptes administratifs 2016 : Commune -AEP
- 05-Vote des comptes de gestion 2016 : Commune-AEP
- 06-Affectation résultat fonctionnement 2016 : Commune
- 07-Affectation résultat fonctionnement 2016 : AEP
- 08-Régul. Administrative cession terrain parcelle D 179
- 09-Désignation des représentants à la CLECT
- 10-Désignation du 1er adjoint signature acte cession gratuite parc.
- 11-indemnité du maire et de l'adjoint

Avril 2017 12-2017 Excédent de fonctionnement budget AEP

13-2017 Vote des 4 taxes

14-2017 liste des subventions aux associations

15-2017 Vote des taxes

Juin 2017 16-2017 Décisions modificatives N° 1 Budget Principal

17-2017 Approbation du projet charte du PNR de l'Aubrac

Septembre 2017 18-2017 choix de l'entreprise pour aménagement marchastel

19-2017 location parcelle D177 à Mr et Mme Martin

novembre 2017 20-2017 extension du syndicat mixte lot dourdou

21-2017 Maitrise d'œuvre pour aménagement de Rieutort

décembre 2017 22-2017 transport scolaire

23-2017 déploiement de la fibre optique

24-n'existe pas

25-2017 location de la parcelle tourre

26-2017 logement sociaux

27-2017 protection sociale agents communaux 28-2017 aménagement village de Rieutort d'Aubrac 29-2017 logement sociaux, actualisation de baux

Mars 2018 01-2018 approbation compte de gestion

02-2018 vote des comptes administratifs 03-2018 affection résultat budget principal 04-2018 affectation résultat budget aep 05-2018 location parcelle Biagatelle

Toutes les délibérations sont en ligne sur le site de la commune www.marchastel.com



Travaux réalisés en 2017

Enfouissement des réseaux au paysan et Pouget en 2017

Les travaux d'enfouissement ont été réalisés en juin/ juillet 2017, l'éclairage public est en service sur les nouvelles potences en façade des bâtiments depuis octobre, le téléphone est raccordé.

Aménagement du village de Marchastel + espace container à l'entrée du village

Réponse à l'appel d'offre en août 2017

Montant avec toutes les variantes, 201000 HT

Subvention acquise via les contrat territoriaux : 60000 €

Subvention acquise coté état (DETR):

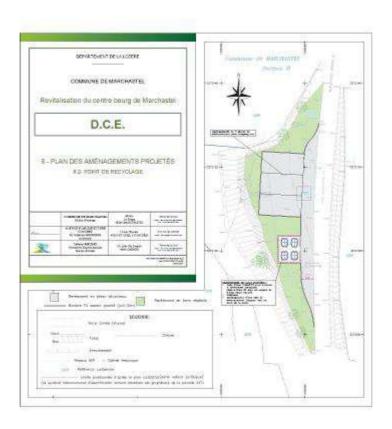
50% de la demande éligible, 201057.50 €, soit 100528 €

Soit une participation de la commune de 50972 € HT



Travaux engagées en 2017

Aménagement du point de tri avec création de 3 places de parking pour camping car.



Travaux de 2017

Columbarium pour le cimetière

La mise en place d'un columbarium de 6 places s'est faite en novembre 2017

Coût : 4104 € TTC payé en 2017

subvention de la DETR 60% du HT à venir



Rénovation des toitures (partie ronde) des four à pains de Marchastel et Rieutort d'Aubrac

Cette rénovation était votée en 2017,

Il n'y a pas de lauzes sur le four de Marchastel et celui de Rieutort a un problème d'étanchéité.

Le couvreur n'étant pas venu en 2017, le projet est reporté en 2018



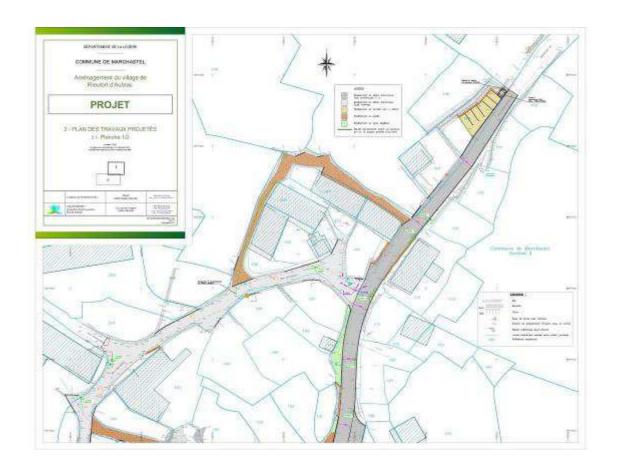
Projets pour 2018

Aménagement du village de rieutort d'Aubrac

Le projet consiste :

- -tout d'abord à aménager les petits chemins piétonniers qui traversent tout le village, avec la réfection des murets et la pose de pavés granit, ce qui permettra de restaurer le centre du bourg dans le même style que l'existant.
- Ensuite, il convient de poser des pavés en granit autour des 2 fontaines du village pour les mettre en valeur mais aussi pour faciliter l'accès aux usagers et aux pèlerins qui viennent se rafraichir après de long kilomètres parcourus à pied.
- Il est aussi important d'aménager la terrasse du four à pain en posant des pavés granit tout le tour, en créant un muret à 2 niveaux.
- Il convient aussi poser des pavés granit devant le métier à ferrer les bœufs.
- De plus, pour les touristes et les habitants du village, il convient de délimiter les places de parking par des pavés granits et de l'enrobé grenaillé.
- Il convient aussi vu le passage de très nombreux touristes et pèlerins d'agrandir la plateforme des containers d'ordures ménagères pour y intégrer un container pour le tri des emballages ajoutant ainsi au projet, un volet écologique.







CCHTA, communauté de communes des hautes terres de l'Aubrac

Le point en 2018:

La fusion des communautés de communes est intervenue au 1 er janvier 2017.

La nouvelle communauté est la communauté des communes des hautes terres de l'Aubrac (CCHTA)

Je suis vice président et président de la commission eau environnement.

Notre collectivité pour résumer rapidement a aujourd'hui la compétence

- Collecte des ordures ménagères et déchetterie
- Viabilité hivernale
- Office de tourisme
- Développement économique
- Natura 2000
- GEMAPI

Ce qui s'est passé en 2017 :

• Instauration de la taxe de séjour au forfait sur toute la CCHTA à partir de 2018

Les anciens cantons de Fournels et Aumont étaient à la taxe de séjour au réel, il a été décidé de généraliser la taxe de séjour au forfait, elle est entièrement reversée aux offices de tourisme.

Une déclaration en mairie est à faire chaque année avant le 1 er avril.

La notice et le formulaire sont téléchargeables sur le site internet de la commune.

• Instauration de la TPU (taxe professionnelle unique)

L'équivalent de l'ancienne taxe professionnelle est perçu par la communauté des communes et reversé en partie ou entièrement aux communes selon les compétences transférées.

• Fusion des offices de tourisme à compter du 1er janvier 2018

Les offices de tourisme de Fournels et d'Aumont étaient associatifs, celui de Nasbinals était intégré à la communauté de communes, la loi NOTRE obligeait l'harmonisation des structures, il a été choisi le modèle associatif

Désormais, Aumont héberge l'office du tourisme principal (seul office classé), Nasbinals et Fournels les bureaux intercommunaux de tourisme.

Le personnel de Nasbinals est mis à la disposition de l'association.

L'association est subventionnée par la communauté de commune.

• Aménagement de la déchèterie de Nasbinals

Mise aux normes de la déchèterie en 2018

Création du SPANC au 1er janvier 2018

Le SPANC est le service publique d'assainissement non collectif, il sera effectivement en place mi 2018, il est nécessaire de recruter un technicien SPANC.

Les contrôles initiaux des installations pour Marchastel et Rieutort commenceront cet été, tous les assainissements non collectifs (ANC) de la nouvelle intercommunalité seront contrôlés dans les quatre ans,

Des réunions publiques auront lieu cette année pour expliquer la démarche.

Les contrôles initiaux seront gratuits, une redevance de 30 € annuelle sera mise en place après ce contrôle.

Le budget du SPANC est un budget annexe de la CCHTA qui doit s'équilibrer au bout de 3 ans

Les tarifs seront les suivants (à confirmer):

-Redevance 30 € /an après le premier contrôle

-Contrôle de conception : 100 € -Contrôle d'exécution : 100 €. -Diagnostic de vente : 140 € -Visite complémentaire : 20 €

• Transfert de la compétence eau reportée jusqu'à 2026

Cette information sera à confirmer, l'assainissement collectif sera-t-il transféré en 2020? Il n'y a aucune volonté des élus d'anticiper le transfert.

Transfert de la compétence GEMAPI

Elle a pour rôle:

- la création de PPG (Plan Pluriannuel de Gestion)
- le traitement de la ripisylve, travaux sur l'hydromorphologie.
- La création de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et Contrat de rivière :
- Certaines dispositions de ces documents peuvent être rattachées à la GEMAPI : restauration de la continuité écologique.
- Le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) :

Certaines dispositions de ces documents peuvent être rattachées à la GEMAPI comme la préservation des zones d'expansions de crues

Coté bassin versant Lot, elle est assurée pour notre intercommunalité par le SMLD (syndicat mixte lot dourdou)

Coté Bès Truyére, il n'existe pas de syndicat auquel la CCHTA peut se rattacher, c'est le PNR Aubrac qui va assurer une partie de la compétence en prenant une maitrise d'œuvre déléguée au cas par cas. L'idée est d'arriver à terme à une structuration sur l'ensemble du bassin de la Truyère.

Une étude sur le Bès est budgétée pour 2018, elle sera réalisée par le PNR et débouchera sur un PPG pour le Bès pour une restauration de la qualité de la rivière.

Les contrats territoriaux du conseil départemental.

Depuis 2015, le conseil départemental a institué des contrats territoriaux.

Une enveloppe de subvention est définie pour 3 ans à répartir sur chaque communauté de commune, les communes proposent une liste de projets sur 3 ans et une négociation est faite pour rentrer dans le cadre budgétaire.

En 2018, de nouveaux contrats sont mis en place pour 3 ans, la demande générale a été le double de l'enveloppe attribuée.

Marchastel avait demandé l'aménagement de Rieutort d'Aubrac pour un estimatif de 520 000€ HT et 50 000 € d'enrobé entre Rieutort et le pont de la peyrade.

Après négociation, le projet de Rieutort a été validé (pas la voirie), il est donc éligible aux contrats territoriaux.

Des demandes de subventions ont été faites à l'état (DETR) et la région pour le volet paysager (pavés dans les petits chemins, aménagement autour du four, métier et fontaines.

Notre représentante à la région portera notre projet.

Nous sommes très optimistes sur le financement par l'état.

Le projet, selon les attributions de subvention se fera dans les 3 ans.

L'état subventionne tout sauf les réseaux humides, les pluviales et l'enrobé des routes.

Le département subventionne tout sauf les réseaux humides, les pluviales

La région ne subventionne que le volet paysager.

J'avais aussi monté un projet pour la rénovation des assainissements individuels de Marchastel et Rieutort, projet qui devait être porté par la communauté de commune dans le cadre de la rénovation d'ANC points noirs.

Ce projet n'a pu être pris en compte pour les raisons suivantes :

Les subventions du département sont corrélées avec l'obtention d'aide de l'agence de l'eau (Adour Garonne pour nous), or l'agence a abandonné ses aides pour les ANC en 2018 suite aux prélèvements colossaux que l'état a fait sur les agences (une sorte de vol peut on dire) ce sont nos taxes de nos factures d'eau que l'état prélève en partie pour alimenter ses caisses.

Fini la logique pollueur payeur, 200 millions d'euros seront prélevés en 2018. Le gouvernement précédent avait déià commencé à faire ces prélèvements.

On aurait pu espérer (ou rêver) que les agences subventionnent les ANC en 2019, mais devant cette décision hypothétique, la communauté a choisi d'abandonner ce projet.



Projet de déploiement de la fibre optique en LOZERE

Le département investit particulièrement dans le déploiement de la fibre optique, la commune de MARCHASTEL sera fibrée en 2020 et sera ainsi dans les premières communes à avoir le très haut débit.

La fibre suivra les cheminements existants des câbles téléphoniques, s'ils sont aériens, la fibre suivra les fils, s'ils sont enterrés, la fibre sera enterrée.

La fibre sera amenée à l'entrée de chaque maison (limite de propriété).

Un coût de participation d'environ 40€ par maison sera demandée aux communes.

Couverture intégrale du territoire en fibre optique en 5 ans

60 427 prises optiques installées

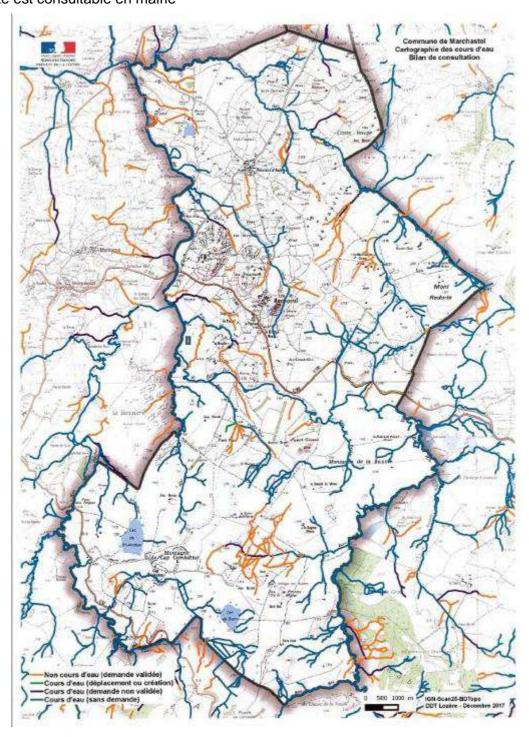
- -Investissement total : 101 millions d'€ (1er investissement, renouvellement, raccordements et extensions), dont 20,85 M€ d'argent public pour la Lozère, avec 80 % de subventions (66 % Etat et 14 % Région) et 20 % de financement local (Département et communes)
- -Un coût unique de raccordement sur tout le territoire même pour les sites isolés
- -20 jours maximum pour obtenir le raccordement après déploiement du réseau
- -Un réseau fiable avec un taux de disponibilité du réseau annuel garanti de 99,9 %
- -Un accès à toutes les offres commerciales (pack TV + Internet + Téléphonie fixe et mobile
- + Applications) de niveau national (> ou = à 100 Mbit/s) en ayant le libre choix de l'opérateur.



Cartographie des cours d'eau

L'état a procédé à une nouvelle cartographie des cours d'eau en 2017, recensant les demandes de suppression des agriculteurs.

Une très grande partie des demandes a été satisfaite sur MARCHASTEL. La carte est consultable en mairie



Quelques Manifestation de 2017

La Transhumance autrement

Le troupeau de Mr MALIGE est passé à Marchastel le samedi 20 mai, un apéritif a été à cette occasion offert par la commune

Encore un grand merci à Mr MALIGE qui perpétue la tradition et choisit de passer à MARCHASTEL



Repas du mois d'Août 2017, fête du pain

80 personnes étaient présentes en cette belle journée.

La fête s'est tenue à Rieutort d'Aubrac, elle a été l'occasion d'inaugurer officiellement le WC public et d'utiliser pour la première fois notre barnum

Le pain avait été fait le samedi dans le four de Rieutort d'Aubrac.

Au menu sanglier chassé par Nicolas Perret et jambon, tout cela cuit dans le four.





Commune de MARCHASTEL, 48260 MARCHASTEL Tél/fax : 0466325361 émail : mairie.marchastel@wanadoo.fr

Festival Phot'aubrac Septembre 2017

Marchastel avait 4 lieux d'exposition, la mairie, l'église, l'étable de Robert RAYNAL et son chemin d'accès et l'accès à la ferme de Bouquican



Étable de Robert RAYNAL





Bâches de PHOT'AUBRAC dans les petits chemins de Rieutort d'Aubrac

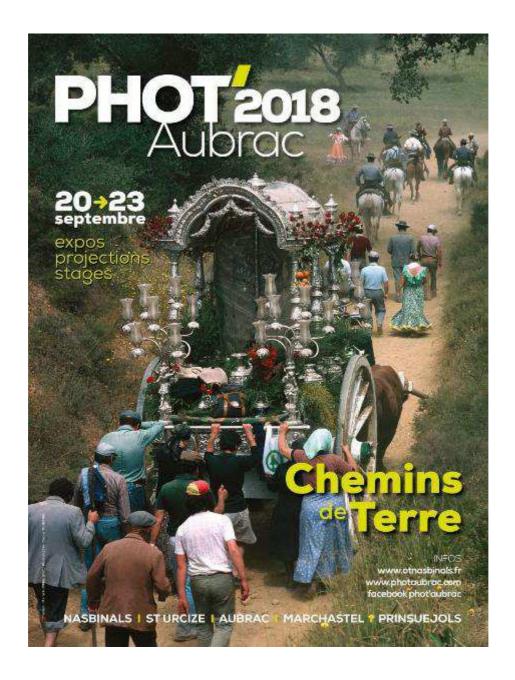


Le concert de clôture du festival PHOT'AUBRAC à MARCHASTEL Avec le groupe de rock AVEYROAD

Environ 250 personnes sont venues assister au concert

Le succès de PHOT'AUBRAC se confirme d'année en année avec environ 15 000 visiteurs, PHOT'AUBRAC est devenu la manifestation la plus populaire après la transhumance sur l'AUBRAC

Nouvelle édition de PHOT'AUBRAC en 2018 avec comme thème, CHEMINS DE **TERRE**



Autres Manisfestation de l'année 2017

- La traditionnelle **Fête de Noël** avec distribution de cadeaux pour les enfants et colis pour nos ainés a eu lieu le 16 décembre à la mairie de notre village, un repas traditionnel a été offert aux habitants.
- -Apéritif avec **feux de la Saint Jean** dans le cadre somptueux qu'est le chemin des Montredortes
- **-Concert détour du monde** avec LO BARRUT au mois de juillet à l'église de MARCHASTEL

Concert exceptionnel de voix occitanes polyphoniques



La commune ne peut que remercier encore une fois radio France et tous les financeurs de choisir notre beau village pour ces concerts exceptionnels.

-Cérémonie du 11 Novembre

Le tri sélectif a évolué depuis le 1er janvier 2016

Désormais, tous les emballages plastiques même en polystyrène vont au container jaune

On peut encore constater que de nombreux déchets qui peuvent être triés vont encore dans les bacs vert classiques

Nous espérons mettre en 2018, un container emballage à Rieutort d'Aubrac



Quelques nouvelles de 2018 :

Mr et Mme MARTIN de MARCHASTEL habitent désormais à l'année la commune.

Mme Laurence BAZIN a repris les chambres d'hôtes de Mme BOYER à MARCHASTEL

Les Yourtes de Rieutort d'Aubrac sont fermées .

Le restaurant de Cap combatut n'a jamais eu le droit d'ouvrir et un arrêté de fermeture a donc été pris en 2017, pour plus d'information sur ce sujet, consulter le site internet de la commune où toute la problématique est expliquée.

Sites remarquables de France et d'EUROPE



Marchastel a intégré en mars 2017 l'association des sites remarquables de FRANCE et d'EUROPE







Logo du site de Marchastel

Site Internet de la commune :

Vous pouvez le consulter sur

www.marchastel.com

Au sommaire : la vie communal, le tourisme, la découverte de la commune, les services, les délibérations municipales...

Horaires d'ouverture de la mairie

Le mardi après midi de 14 h à 17 h

Retour de Mme TROCELLIER au secrétariat